
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2017

Membre en exercice :	15
Membre présents :	14
Votant :	15
Date de la convocation :	6 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Frédéric GUERLAIN, Fabrice PROVENDIER, André ROULLET, Patrick BOUSSATON, Francis VION, Michèle ROILLAND, Patrice ROILLAND, Benoît BONNET, Carole BONNET, Erick MARTINEAU, Michel HERAUDEAU, Julie LIPINSKI, Alain BOURDIE.

Absents-excusés Guy COCHIN (pouvoir à Erick MARTINEAU).

Secrétaire de séance : Frédéric GUERLAIN

La séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION N°001/17

Syndicat départemental des eaux

Rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire fait état du rapport annuel 2015 relatif au prix et à qualité du service public de l'eau potable disponible sur www.sde.fr et consultable à la Mairie.

Il rappelle que suite à dissolution du Syndicat intercommunal d'eau potable fin 2013, c'est le syndicat départemental qui est compétant pour la gestion de l'eau potable pour la Commune. C'est également le syndicat qui gère l'actuelle délégation du service à la SAUR.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat intervient également en matière d'assainissement (eaux usées).

Pour Loix, de nombreux travaux de rénovation des réseaux et branchements d'eau potable et d'assainissement se sont déroulés en 2016 notamment rue de la Colonie, rue et chemin de la Fantaisie, Rue des Cravants, Rue de l'Oiselière.

Sont en cours le quartier Pêcheurs, Peulx/Sailloux /Chemin des Bouquets pour un montant de 130 000 € ; le renouvellement de 2 refoulements au niveau du poste de relevage pour un montant de 21 000 € ; les canalisations et branchements de la place du port pour un montant de 47 700 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte du rapport annuel 2015 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Qualité des eaux de la fosse de Loix :

Monsieur le Maire explique que la Préfecture a transmis à la Mairie ce vendredi 10 mars deux arrêtés relatifs à la contamination bactériologique du secteur de La Moulinatte pour les communes de Loix, La Couarde et Saint Martin. Ces arrêtés, pris sans aucune concertation préalable auprès des Mairies ou du Syndicat d'eau, imposent des mesures de purification des coquillages pour les professionnels et l'interdiction de la pratique de la pêche à pied. Ces deux arrêtés mettent directement en cause le fonctionnement du système de transport des eaux usées de Loix vers la station du Gosisil à La Couarde et le soi-disant rejet d'eaux usées non épurées en milieu naturel. Monsieur le Maire explique que les résultats d'analyse n'ont pas été communiqués. La rédaction de l'arrêté laisse supposer un dysfonctionnement permanent du dispositif d'assainissement. Or, s'il est vrai que les conduites ont subi des casses en mai 2014 et en mai et juillet 2016, il n'y a pas eu de nouveaux évènements depuis. La SAUR, exploitant du réseau, a détecté alors immédiatement les casses, a isolé la conduite défaillante et a procédé aux réparations nécessaires. Depuis, une surveillance renforcée et continue du système est en place permettant de détecter les éventuelles fuites sur les deux conduites. La contamination bactériologique évoquait donc une autre origine que le dysfonctionnement du réseau d'assainissement que les services de l'Etat pourraient utilement s'attacher à trouver plutôt qu'établir des causes hasardeuses et non justifiées. Quoiqu'il en soit, la rédaction des deux arrêtés a été modifiée et la mise en cause de l'assainissement supprimée. Monsieur le Maire ajoute qu'avec Monsieur le Maire de La Couarde, il s'était engagé en 2016 à signaler aux professionnels toute défaillance du système et que cet engagement est toujours d'actualité.

Monsieur le Maire ajoute que face à la vétusté des conduites, le syndicat d'eau a engagé d'importantes études dans le but de changer ces canalisations ; en effet, en plus des autorisations administratives, il faut déterminer le meilleur tracé (voie terrestre et/ou maritime), définir les matériaux adéquats et proportionner le système (diamètre, débit...). Il s'agit donc d'un projet complexe tant techniquement qu'administrativement. Au stade de l'avant-projet, la dépense est évaluée à environ 2 millions d'euros.

2. Délibération N°002/17

Personnel

Ouverture d'un poste de surveillant de baignade saisonnier de la Pointe du Grouin

Considérant le besoin de surveillance de la zone de baignade de la Pointe du Grouin, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste de surveillant de baignade saisonnier à temps complet (35h/35) pour la période du 3 juillet au 3 septembre 2017.

Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 389 (majoré 356).

Adopté à l'unanimité.

3. DELIBERATION N°003/17

Associations

Participations 2017

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention formulée par les associations :

- Association culturelle de la Bibliothèque de Loix..... 2 000 €

La bibliothèque compte 642 adhérents. Son budget global est de 4 988 € dont 2 320 € de cotisation et 668 € de vente de livres. L'essentiel des dépenses correspond à l'achat de livres

(plus de 200 nouveautés) et d'abonnements pour 3 552 €. En 2016, on comptabilise 4 745 sorties de livres et de DVD. Le conseil municipal est très heureux de ce service culturel de proximité qui est de plus de qualité et qui ne peut fonctionner que grâce aux bénévoles qui en sont remerciés.

- Club des aînés de Loix..... 1 800 €

Le club compte quant à lui 73 adhérents. Le budget est de 12 766 € 1 155 € de cotisations et 9 700 € de produits des manifestations, voyages... En plus des animations et gouters des jeudis après-midi, le club propose de nombreuses sorties, voyages et spectacles. Le club est également associé à Mme Brassard pour la gym des aînés les mercredis matin au complexe sportif. Monsieur le maire est très heureux de constater que le club sait évoluer et proposer des activités pour tous et contribuer ainsi à l'accueil des nouveaux loidais.

- Amicale loidaise des anciens combattants..... 1 000 €

L'association fonctionne avec un budget de 2000 € essentiellement consacré aux visites et sorties programmées pour 2017. Le Conseil remercie le Président pour l'organisation de ces sorties qui passionnent nombre de loidais.

- Le cochonnet loidais..... 700 €

Forte de ses 98 adhérents, et pour sa deuxième année d'existence, l'enthousiasme de cette nouvelle association ne faiblit pas ! Le cochonnet a déjà répondu présent pour soutenir diverses manifestations comme le pique-nique du Grouin, le jeu de Loix ou le repas de village en plus de l'organisation de plusieurs tournois dont un nocturne. L'association qui fédère résident permanent et secondaires est chaleureusement remerciée pour les animations proposées.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu des représentants des associations de pétanques de l'île qui souhaiteraient que soit envisagé la reconversion du bâtiment situé derrière le cimetière de Saint Martin en Boulodrome « inter-association ». Ce bâtiment ayant nombre de contrainte au regard de la réglementation risque de rendre le projet compliqué et assez long. Monsieur la Maire ajoute que la pétanque est la 2ème activité pratiquée de l'île après le tennis. Le projet présenté est très intéressant et sera inscrit au PLUi.

Monsieur Martineau demande si le projet de golf pourra être réalisé avec le PLUi. Monsieur le Maire explique que le souci n'est pas tant l'inscription au PLUi mais l'aménagement d'un nouveau golf en site classé. Il existe des golfs en site classé, cependant, le classement a été fait après le golf ; l'inverse n'a jamais été réalisé à sa connaissance à ce jour.

Pour revenir aux associations loidaises, Monsieur le Maire propose également de verser une participation de 1 000 € à l'APAR de Saint Martin ainsi que 500 € à l'APAC au Château d'Oléron. En effet, ces deux associations de protection des animaux (respectivement les chiens et chats et également les chevaux) sont toujours présentes pour aider la Commune s'agissant d'accueillir les animaux abandonnés ou en divagation. Il propose également de verser une participation de 700 € aux pompiers d'Ars, toujours dévoués ; 620 € à l'ADEPIR qui s'occupe de l'écluse la Verdonnais, toujours en état grâce aux bénévoles qui inlassablement surveillent et entretiennent cet ouvrage patrimonial. Monsieur le Maire ajoute que des renforts pour aider à l'écluse sont toujours bienvenus !

Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION N°004/17

Patrimoine communal

Cession d'une parcelle par la Commune – venelle fleurie

Monsieur Roulet explique qu'un particulier a souhaité acquérir, en régularisation, une parcelle de 13 m2, propriété du domaine privé communal, située au fond de la venelle fleurie. Afin de régulariser l'existant depuis plus de 30 ans, Monsieur Roulet propose de donner suite étant entendu que cette cession se ferait à titre onéreux pour un montant de 8 125 €. Les frais d'acte et de bornage seraient à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération N°005/17

Patrimoine communal

Mise à disposition à la Communauté de Communes de l'accueil touristique de Loix

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015 portant extension de la définition l'intérêt communautaire en matière de tourisme – transfert des activités d'accueil touristique à la Communauté de Communes ;

Considérant que le Code Général des Collectivités territoriales prévoit la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de cette compétence ;

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de formaliser la mise à disposition au bénéfice de la Communauté de Communes des biens meubles et immeubles affectés au fonctionnement de la compétence tourisme, à savoir le local situé Place du Marché d'une superficie totale de 59,14 m2 hébergeant l'accueil touristique. La mise à disposition est gratuite et sans limitation de durée. La Communauté de Communes assumera, à compter du transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération N°006/17

Patrimoine Communal - Voirie

Acquisition de terrains – Alignement rue des Cravants

Monsieur Roulet explique que la parcelle AB 520 rue des Cravants est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition amiable et à l'euro symbolique, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle.

Adopté à l'unanimité.

7. Délibération N°007/17

Bâtiments communaux

Redevances d'occupation temporaire du domaine public communal (crêperie)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 février 2007, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition du restaurant la Route du Sel une terrasse de stockage et une

terrasse Place de la Mairie dont l'emprise reste strictement identique. Monsieur Roulet fait observer que les bacs à fleurs sont hors emprises de la terrasse ce qui donne l'impression que la terrasse augmente.

Il propose de reconduire ces conventions pour une durée de 1 an contre une redevance annuelle de :

- 970 € pour la terrasse arrière de stockage
- 3 015 € pour la terrasse Place de la Mairie

Adopté à l'unanimité.

8. Délibération N°008/17

Zone de loisirs du corps de garde

Mise à disposition temporaire des équipements sportifs

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la saison, Monsieur le Maire propose de prolonger de 6 mois, soit au 30 novembre 2017, la convention initiale de mise à disposition temporaire des équipements sportifs de la zone de loisirs au Loix Tennis Club.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que la convention initiale prévoyait, en plus de la redevance (qui reste identique), un forfait initial de 1 500 € de prise en charge par la Commune des factures d'eau et d'électricité. Ce forfait avait été établi en l'attente du recul nécessaire sur le fonctionnement et l'occupation de la salle de gym qui reste en gestion municipale directe. Compte tenu de l'occupation des lieux la prise en charge par la Commune des factures d'eau et d'électricité pourrait être portée à 30 % pour la durée totale de la convention.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant.

Adopté à l'unanimité.

9. Délibération N°009/17 – 013/17 – 017/17 – 021/17.

Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole

Compte administratif 2016

Monsieur le Maire donne lecture de la note de présentation des comptes administratifs pour l'exercice 2016 jointe à la convocation à la présente séance :

Le compte administratif pour l'exercice 2016 (budget principal et budgets annexes) atteint un volume global de 2 198 402.26 € en dépenses et 2 321 258.84 en recettes, soit un résultat consolidé excédentaire de 122 856.58 €.

	dépenses	recettes	Résultat
Budget principal	2 043 824.32	2 150 754.61	+ 106 930.29
Budget annexe Ecotaxe	94 823.05	113 320.07	+ 18 497.02
Budget annexe Zone de mouillages	41 600.54	33 622.79	- 7 977.75
Budget annexe Zone salicole	18 154.35	23 561.37	+ 5 407.02
TOTAL	2 198 402.26	2 321 258.84	+ 122 856.58

Les taux des impôts communaux n'ont pas été augmentés en 2016.

I – Le budget principal :

a/ La réalité du budget :

Les **recettes réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	1 499 646.32
- En investissement	490 993.32
Total	1 990 639.64

Les **dépenses réelles** s'élèvent à :

- En fonctionnement	983 835.21
- En investissement	606 627.48
Total	1 590 462.69

Soit un résultat excédentaire de 400 176.95 €

b/ L'équilibre budgétaire :

Le budget dans sa totalité tient compte des opérations réelles comme ci-dessus, mais également des opérations d'ordre comme les amortissements ou encore la reprise et l'affectation du résultat.

Le total budgétaire peut se calculer ainsi :

En recettes :

- Recettes réelles	1 990 639.64
- Opérations patrimoniales	12 240.75
- Amortissements	25 910.94
- Report du résultat 2015	121 963.28
Total	2 150 754.61

En dépenses :

- Dépenses réelles	1 590 462.69
- Opérations patrimoniales	12 240.75
- Amortissements	25 910.94
- Report du résultat 2015	415 209.94
Total	2 043 824.32

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges courantes ; dépenses de personnel ; action sociale Chapitres 011/012/65/67	884 445.43
Frais financiers et intérêts de la dette Chapitre 66	79 999.78
Fond de péréquation	19 390.00
Total :	983 835.21

Dotations aux amortissements Chapitre 68	7 221.76
Total :	7 221.76
Total dép	991 056.97

RECETTES

Fiscalité, taxe et dotations Chapitres 73 et 74	998 549.46
Produits des services, du domaine ; produits de gestion courante Chapitre 013 /70/75/77,	501 096.86
Total :	1 499 646.32

Amortissement des subventions Chapitre 77	18 689.18
Report du résultat 2015 Chapitre 002	121 963.28
Total :	140 652.46
Total rect	1 640 298.78

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23)	288 662.64
Annuité de la dette en capital Chapitre 16	317 964.84
Total :	606 627.48

Amortissement des subventions Chapitre 13	18 689.18
Opérations patrimoniales Chapitre 041(21)	12 240.75
Report du résultat 2015 Chapitre 001	415 209.94
Total :	446 139.87
Total dép	1 052 767.35
Total budget	2 043 824.32

Taxe d'aménagement et FCTVA ; caution logement Chapitres 10 et 161	75 783.39
Affectation du résultat (cpt 1068) réalisation de l'autofinancement des dépenses d'investissement)	415 209.93
Total :	490 993.32

Dotations aux amortissements Chapitre 28	7 221.76
Opérations patrimoniales Chapitre 041 (13 et 16)	12 240.75
Total :	19 462.51
Total rect	510 455.83
Total budget	2 150 754.61

1- Recettes de fonctionnement :

Pour le budget principal, les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 640 298.78 € dont 1 499 646.21 € de recettes réelles.

Chapitre	Libellé	Budget 2014	Budget 2015	Budget 2016
013	Atténuation de charges	11 692.36	14 911.77	14 832.41
70	Produits des services, domaine	267 634.13	287 478.18	313 578.92
73	Impôts et taxes	773 199.51	840 986.66	832 239.19
Dont	Fiscalité directe	570 043.00	596 946.00	609 864.00
Dont	Droits de mutation	108 330.80	137 979.25	146 736.19
74	Dotations, subventions et participations	205 653.52	194 608.08	166 310.27
Dont	DGF	167 077.00	135 594.00	105 865.00
75	Produits de gestion courante	186 819.11	162 972.61	170 740.96
76	Produits financiers		0.60	20.51
77	Produits exceptionnels	1180.09	1 301.80	1 924.06
TOTAL RECETTES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 446 178.72	1 502 259.69	1 499 646.32
042	OP. d'ordre	24 914.66	37 963.99	18 689.18
S/TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 471 093.38	1 540 223.68	1 518 335.50
<i>Résultat reporté</i>		<i>393 328.04</i>	<i>49 345.85</i>	<i>121 963.28</i>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 864 421.42	1 589 569.53	1 640 298.78

1.1 La fiscalité :

Le produit (base x taux) de la fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation) est de 609 864.00 soit une progression de 2.16 % par rapport au réalisé 2015 due à l'augmentation des bases (variation forfaitaire des bases locatives, nouvelles constructions...).

Les taux 2016 sont les mêmes depuis 2011 ; (soit aucune pression sur la fiscalité).

La Commune perçoit en outre une attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de 46 000 € en moyenne

- suite au passage en à la taxe professionnelle unique (TPU) en 2009)
- et depuis 2016, au transfert de la compétence tourisme

La fiscalité indirecte (droits de mutation, droits de place...) est sensiblement la même depuis 2015 (soit pour les droits de mutation 130 000 € en moyenne). Cette recette est importante pour la Commune. Cependant, elle peut varier très sensiblement d'une année sur l'autre.

La baisse globale du chapitre 73 entre 2015 et 2016 s'explique par le transfert à la Communauté de Communes de la compétence tourisme et donc de la taxe de séjour qui est désormais perçue par la CDC.

1.2 Les dotations de l'Etat :

La baisse des concours de l'Etat depuis 2014 a un impact réel sur les recettes de la Commune. S'ajoute à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le versement de la dotation nationale de péréquation. La Commune ayant choisi de ne pas augmenter la fiscalité, le montant des recettes « nettes » diminuent.

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)
Produit fiscal	570 043	596 946	609 864
DGF	167 077	135 594	105 865
<i>A déduire : dotation nationale de péréquation</i>	7 952	13 031	19 390
Recette « nette »	729 168	719 509	696 339

1.3 Les autres recettes :

Les loyers et redevances d'occupation du domaine (versés par les locataires de logements, de commerces, le camping et l'occupant du complexe sportif (Actuellement le LTC) s'élèvent en 2016 à 414 147 €.

2- Les dépenses de fonctionnement :

Afin de compenser la baisse des recettes et de conserver néanmoins une capacité d'investissement conséquente et d'entretien du patrimoine communale, l'effort de diminution des dépenses de fonctionnement se poursuit.

Cet effort porte sur l'ensemble des charges y compris de personnel.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
011	Charges à caractère général	248 807.37	262 536.45	274 737.77
012	Charge de personnel	537 543.80	498 859.63	488 786.47
Dont	Salaires	355 618.18	327 419.79	315 191.52
Dont	Charges et assurances	181 925.62	171 439.84	173 594.95
014	Atténuation de produit	7 952.00	13 031.00	19 390.00
65	Autres charges courantes	162 751.18	179 769.02	118 694.80
66	Charges financières	96 615.99	93 470.47	79 999.78
67	Secours et dons (ex CCAS)			2 226.39
TOTAL DEPENSES RELLES de FONCTIONNEMENT		1 053 670.34	1 047 666.57	983 835.21
042	OP. d'ordre	30 513.44	22 121.33	7 221.76
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 084 183.78	1 069 787.90	991 056.97

Détail du chapitre 011 – Montants réalisés

		Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
011	Charges à caractère général	248 807,37	262 536,45	274 737,77
60611	Eau et assainissement	4 277,00	10 933,74	5 563,61
60612	Energie – Electricité (bâtiment et éclairage public)	34 418,01	27 994,32	34 844,84
60621	Combustibles	6 307,61	3 688,58	4 450,17
60622	Carburants	4 355,68	4 850,21	5 227,37
60623	Alimentations (dont restauration scolaire)	18 287,47	19 010,45	20 839,64
60628	Autres fournitures non stockées	937,32	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 946,83	1 326,58	1 400,56
60632	Fournitures de petit équipement	173,10	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 978,71	6 851,65	4 880,20
60636	Vêtements de travail	2 344,15	1 465,24	1 987,37
6064	Fournitures administratives	5 078,17	4 403,09	5 067,23
6067	Fournitures scolaires	2 216,04	1 656,10	2 312,05
6068	Autres matières et fournitures	17 010,53	18 038,24	25 296,31
611	Contrats de prestations de services	1 935,95	2 501,89	3 933,49
6122	Crédit-bail mobilier (dont photocopieurs et imprimantes)	5 731,22	17 592,51	10 415,02
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	3 601,00
6135	Locations mobilières (dont essentiellement matériel pour les ST : minipelles...)	2 807,88	10 343,64	7 814,31
61521	Terrains	3 576,43	3 408,74	2 760,30
61522	Bâtiments (dont peintures, changement portes et fenêtres...)	7 334,63	12 447,26	22 687,86
61523	Voies et réseaux	1 176,84	2 715,41	7 274,76
61551	Matériel roulant	8 103,83	6 520,64	9 807,17
61558	Autres biens mobiliers	5 570,37	5 463,08	5 956,95
6156	Maintenanc	14 335,55	5 633,90	5 567,40
616	Primes d'assurances	22 675,98	7 010,06	8 480,02
617	Etudes et recherches	0,00	9 300,00	10 116,00
6182	Documentation générale et technique	6 479,20	1 083,67	863,40
6188	Autres frais divers	2 738,00	2 625,08	887,36
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 291,30	1 200,35	1 104,52
6226	Honoraires	7 902,03	9 114,83	937,41
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 562,21	0,00	5 092,00
6228	Divers	1 325,44	1 315,17	2 265,84
6231	Annonces et insertions	1 812,00	1 909,54	368,42
6232	Fêtes et cérémonies (dont feu d'artifice ; repas des aînés, fête de noel...)	18 751,15	29 489,36	26 042,59
6247	Transports collectifs (scolaires)	242,00	274,00	401,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	480,00	82,93
6257	Réceptions	218,90	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 742,90	5 873,35	5 000,52
6262	Frais de télécommunications	7 530,94	6 970,77	6 554,15
6281	Concours divers (cotisations...)	1 274,00	548,00	0,00
63512	Taxes foncières	18 358,00	18 497,00	18 455,00

Chapitre 65 – Détail des subventions versées aux associations de Loix (hors office du tourisme)

	2014	2015	2016
ACCA	700	700	-
Association des parents d'élèves	1 000	-	-
Club de lecture	1 600	1 600	2 000
Club des aînés	1 500	1 800	1 800
Sapeurs pompier	500		700
Vitalité Gym	-	1 000	-
ADEPIR	620	620	-
Anciens combattants	1 600	1 000	-
Ré-Poe-Loix	1 500	-	-
APAC	-	700	500
APAR	-	-	1 000
Cochonnet loidais	-	-	600
TOTAL	9 020	7 420	6 600

Détail du coût du personnel :

	2013	2014	2015	2016	2017 (prévisions)
Chapitre 012 (montants réalisés) Charges de personnel	510 350	537 544	498 860	488 786	487 600
<i>Atténuation de charges</i>	<i>2 327</i>	<i>11 692</i>	<i>14 912</i>	<i>14 823</i>	<i>7 650</i>
Dépenses nettes salaires et charges	508 023	525 852	483 947	473 886	479 950

Nombre d'agents (Equivalent temps plein pour l'année) Dont	16.41	16.53	14.60	13.92	13
- Administration générale, urbanisme, service à la population	4.00	4.00	4.00	3.75	3.00
- Ecole et services périscolaires	3.50	3.96 (1)	3.50	3.08	2.50
- Sécurité et police municipale	1.41	1.33	1.35	1.59	2.00
- Services techniques	7.50	7.24	5.75	5.50	5.50
Coût salarial annuel moyen	30 958	31 812	33 147	34 043	
Dont traitement brut	20 462	20 885	21 542	20 400	
Dont charges	10 496	10 927	11 605	13 643	

(1) En hausse en raison d'un remplacement congés maternité

Soit une baisse des effectifs en 5 ans de plus de 20 %.

3- Le financement des investissements :

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. Cette épargne nette permet de financer les nouveaux investissements.

Il n'y a pas eu d'emprunt nouveau en 2016. Les dépenses d'investissement (dont les dépenses d'équipement) ont été financées par les recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement) et par l'autofinancement (prélèvement sur les recettes de fonctionnement)

	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)
Recettes d'investissement	883 315	1 517 499	510 455.83
Dont emprunt	300 000	180 800	0
Dont subventions et FCTVA	344 024	456 620	9 570
Dont taxe d'aménagement	141 367	114 612	65 506

Dépenses d'investissement	1 614 206	1 932 709	1 052 767
Dont remboursement du capital de la dette	308 312	311 263	317 964
Dont dépenses d'équipement (voirie, bâtiments...)	1 239 309	843 078	288 663

Epargne brute	785 837	503 939	649 242
Epargne nette	477 525	192 676	331 278
<i>Pour rappel : produit fiscal + DGF net</i>	<i>728 199</i>	<i>718 497</i>	<i>697 788</i>

Evolution de la dette sur 10 ans

Année	Capital restant au 01/01	Annuités			Capital restant au 31/12
		Capital	Intérêts	Total	
2017	1 930 943	290 065	67 803	357 868	1 640 877
2018	1 640 877	257 219	56 682	313 901	1 383 658
2019	1 383 658	212 694	47 974	260 668	1 170 965
2020	1 170 965	197 356	40 474	237 830	973 609
2021	973 609	161 580	33 525	195 105	812 029
2022	812 029	141 206	27 653	168 859	670 823
2023	670 823	137 462	22 422	159 884	533 361
2024	533 361	130 986	17 326	148 311	402 376
2025	402 376	112 255	12 601	124 856	290 121
2026	290 121	99 077	8 648	107 725	191 043

Rappel : La moyenne des recettes réelles de fonctionnement est de 1 500 000 €

Au 31 décembre 2016, l'endettement par habitant (population DGF de 1 389 hab.) s'élève à 1 390 €. La dette est élevée, néanmoins, afin de conserver une capacité d'investissement pour les années à venir, et ne pas pénaliser les générations suivantes, les emprunts ont été pris à court terme (remboursement de la dette en 10 ans) ; dès la fin 2018, l'endettement sera inférieur à une année de recette de fonctionnement. C'est pourquoi, sauf opportunité d'achat de foncier, il n'est pas prévu de souscrire de nouveaux emprunts d'ici 2020.

A noter que sur les 1 930 943 € de capital restant dû, 40 % correspond à des emprunts pour la voirie et 60 % pour les bâtiments communaux.

Les dépenses d'équipement pour 2016 (soit 288 663 €) sont essentiellement axées sur la réfection des voiries et réseaux (soit 223 805 €) dont essentiellement le quartier de la Colonie et le rue du Pertuis.

II – Budget annexe Ecotaxe :

L'écotaxe est une recette affectée à l'entretien des espaces naturels. Son montant est en moyenne de 62 000 € par an.

La principale dépense est constituée par le cout des salaires et charge pour un agent technique qui a pour missions :

*débroussaillage, taille, fauchage, tonte... selon les lieux ; ramassage des déchets ; lutte contre les espèces envahissantes (ailante, baccharis...);

- 8 ha de parcelles communales en espace naturel
- 37 klm de chemins (y compris dans les marais)

*participations aux actions de sensibilisation à l'environnement auprès du jeune public et entretien des lieux mis à leur disposition (jardin des enfants, cheptel (2 vaches, 1 chèvre et volailles) ; marais pédagogique ; hôtel des insectes...)

Autres dépenses :

- Location de matériel pour l'entretien ((tronçonneuse, tondeuse...)
- Acquisition de petit matériel (ganivelles, piquets, grillage, plants d'atriplex et de tamaris...)
- Acquisition de nourriture et de paille, vaccins...
pour les deux vaches,
la chèvre, et les volailles
- Acquisition de crevettes, comme chaque année, pour le marais pédagogique

Les gros travaux d'égavage ou encore de fauchage son externalisés. Est également externalisée la plantation des prairies fleuries.

Résultat :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	62 244.00	8 756.45	71 000.45
Dépenses de l'exercice	86 452.33	731.90	87 184.23
Excédent / déficit 2016	-24 208.33	8 24.55	-16 183.78
<i>Report du Résultat 2015</i>	42 319.62	-7 638.82	34 680.80
Résultat cumulé 2016	18 111.29	385.73	18 497.02

III – Budget annexe Zone de mouillages :

Ce budget est assujetti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Les recettes sont constituées par les redevances payées par les plaisanciers soit 25 000 € HT par an en moyenne.

Les dépenses de fonctionnement comprennent

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public maritime versé à l'Etat d'environ 10 000 € par an.
- L'achat de petite fourniture d'entretien des mouillages, chaines... pour environ 1 000 €
- L'amortissement des équipements réalisés
- Le coût du personnel technique affecté à la gestion.

En 2016, le compte administratif présente un déficit de 7 977.75 €. Cette année a été exceptionnelle. En effet, suite à interdiction d'occupation de l'ancienne zone C par l'Etat, la zone A a été étendue. Ainsi, 56 nouveaux mouillages ont été installés pour un montant de 26 889.52 € HT. Ce déficit devrait être résorbé en 2017.

Résultat :

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	27 460.00	0	27 460.00
Dépenses de l'exercice	13 090.75	26 889.52	39 980.27
Excédent / déficit 2016	14 369.25	-26 889.52	-12 520.27
<i>Report du Résultat 2015</i>	- 1 620.27	6 162.79	
Résultat cumulé 2016	12 748.98	-20 726.73	-7 977.75

IV – Budget annexe Zone salicole :

Ce budget est assujéti à TVA. Les dépenses et les recettes figurant au budget sont donc inscrites HT.

Ce budget comprend

- en recette les redevances versées par les sauniers pour un montant total annuel de 252 € HT.
- Les amortissements des travaux et des subventions (opération d'ordre).

Résultat :

	Exploitation	Investissement	TOTAL
Recettes de l'exercice	11 736.67	8 789.40	20 526.07
Dépenses de l'exercice	8 789.40	9 364,95	18 154.35
Résultat de l'exercice 2016	2 947.27	- 575.55	2 371.72
<i>Report de l'exercice 2015</i>	2 645.38	389.92	3 035.30
Résultat cumulé 2016	5 592.65	- 185.63	5 407.02

Nota : il n'y a aucun emprunt pour les budgets annexes.

BILAN DES ACQUISITIONS /CESSIONS

Acquisitions

ZD 13,14,22 ; ZH 3 ; ZI 5,11,13,29,33,43,46,48 ; ZL 5 ; ZM 2,3,5,8,15,17,19,22 ; ZN 21,26,27,34,36,39,40,64,66 ; ZO 2,3,4,5,6,10,18,25,26,28,29,30,34,38,44 ; ZP 3,4,5,12,15,16,20,	Le Gros Bot ; Les Herbiers	AFR LOIX LA COUARDE	76 009 m2	Frais d'acte : 1 518 €
--	-------------------------------	------------------------	-----------	---------------------------

Cessions : néant

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, le Conseil siégeant sous la Présidence de Monsieur André Rouillet, les comptes administratifs sont adoptés **à l'unanimité**.

10. Délibération N°010/17 – 014/17 – 018/17 – 022/17. **Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole** **Compte de gestion 2016**

Vu les délibérations ce jour portant adoption des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à St Martin de Ré et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la Loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestion du Receveur, les comptes de gestions sont adoptés **à l'unanimité**.

11. Délibération N°011/17 – 015/17 – 019/17 – 023/17. **Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole** **Affectation du 2016**

Considérant les résultats des comptes administratifs 2016 adopté ce jour, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal Mairie :

Résultat de fonctionnement :

A – résultat de l'exercice

..... 527 278.53

B – résultat antérieur reporté	104 571.70
Transfert et intégration de résultats	17 391.58
C – Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	649 241.81
D – Solde d'exécution d'investissement 2016	- 127 101.58
Solde de l'exercice 2014	-415 209.93
Transfert et intégration de résultat	-0.01
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F - Besoin de financement	- 542 311.52
Affectation =	
G – Affectation en réserve R 1068 en investissement	542 311.52
H – report en fonctionnement R 002	106 930.29

Budget annexe Ecotaxe :

Déficit de fonctionnement de l'exercice de :	-24 208.33
Excédent reporté de :	42 319.62
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 111.29
Un excédent de la section d'investissements de :	385.73

Affectation =

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	18 111.29
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R.001)	385.73

Budget annexe Zone de mouillages:

Excédent de fonctionnement de :	14 469.25
Déficit reporté de :	1 620.27
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 748.98
Déficit d'investissement de :	26 889.52
Excédent reporté de	6 162.79
Soit un besoin de financement de :	20 726.73

Affectation =

AFFECTATION EN RESERVE (cpt 1068)	12 748.98
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D 001) :	20 726.73

Budget annexe zone salicole:

Excédent de fonctionnement de :	2 947.27
Excédent reporté de :	2 645.38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 592.65
Déficit d'investissement de :	(-) 575.55
Excédent reporté de	389.92
Soit un besoin de financement de la section d'investissement de	185.63

Affectation =	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	185.63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R.002)	5 407.02
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	185.63

**12. Délibération N°012/17 – 016/17 – 020/17 – 024/17.
Budget principal Mairie et budgets annexes Ecotaxe, zone de mouillages, zone salicole
Budget supplémentaire 2017**

Considérant les résultats des comptes administratifs 2016 de la mairie et des budgets annexes et la reprise de ces résultats,
Monsieur le Maire propose les budgets supplémentaires 2017 qui peut se résumer ainsi :

Budget principal Mairie :

Dépenses et recettes de fonctionnement	106 930.29
Dépenses et recettes d'investissement	635 441.81
TOTAL	742 372.10

Budget annexe Ecotaxe :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 111.29	18 111.29
INVESTISSEMENT	3 000.00	3 000.00
TOTAL	21 111.29	21 111.29

Budget annexe Zone de mouillages:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0	0
INVESTISSEMENT	17 726.73	17 726.73
TOTAL	17 726.73	17 726.3

Budget annexe zone salicole:

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	185.63	185.63
Fonctionnement	5 407.02	5 407.02
TOTAL	5 592.65	5 592.65

Adopté à l'unanimité.

13. Délibération N°025/17

PLUi

Débat sur les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 17 décembre 2015.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat des conseils municipaux et du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD, construit autour de trois thématiques :

- conforter la vie à l'année et répondre aux besoins des habitants actuels ou futurs

- établir un équilibre entre développement et protection de l'environnement

- préserver l'identité rétaise et les patrimoines naturel, paysager et architectural

qui sont déclinées en 18 orientations et 95 objectifs.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

Monsieur Héraudeau se dit tout à fait favorable à l'objectif de 20 000 habitants qui assurerait une meilleure viabilité économique de l'île tout au long de l'année, avec des activités et des services plus diversifiées encore et moins centrées sur le tourisme.

Monsieur le Maire ajoute qu'augmenter la population ne veut pas dire urbaniser d'avantage : la population permanente de Loix est en augmentation grâce à des choix de vie, par exemple, les résidents secondaires, même encore en activité, qui choisissent de vivre à Loix ; ou encore des actifs qui exercent sur la Commune ou travaillent plutôt à domicile qui achètent une maison déjà construite ou qui louent. Ainsi, cette augmentation est due plutôt à des transformations suite à des choix, qu'à de nouvelles constructions ou encore le solde naturel de population qui reste négatif (plus de décès que de naissance).

Madame Lipinski déplore le manque de vie sur l'île en janvier/février et demande si on ne pourrait pas aider les restaurateurs par exemple pour favoriser l'ouverture l'hiver. Monsieur le Maire répond que la période d'hiver est de plus en plus courte et que de plus en plus de commerces ouvrent toute l'année. On peut comprendre cependant des période de congès prises

sur les mois les plus creux. Monsieur Roulet ajoute que ces périodes sont aussi des périodes de calme et de repos pour la nature et pour les rétais qui est aussi appréciée et appréciable, tout est question d'habitudes de vie !

Monsieur Guerlain souligne que le PADD met bien en avant les activités primaires ; on trouve un vrai projet, mieux structuré encore que celui du SCOT. Le Conseil constate qu'effectivement, la surface agricole réellement cultivée augmente.

Monsieur BOUSSATON constate que les zones de mouillages se développent et que la plaisance s'organise et est prise en compte, ce qui est une bonne chose.

Monsieur Roulet explique que le projet d'un club de bridge intercommunal est toujours d'actualité. Ce projet nécessiterait une salle de 200 m2 affectée au bridge. Il souhaiterait que cette demande soit intégrée au PLUi.

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par délibération à laquelle est annexée le projet de PADD.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Questions diverses

14. Délibération N°026/17

Patrimoine Communal - voirie

Acquisition d'un terrain pour l'ouverture d'un parking saisonnier

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2002, la Commune a acheté les terrains ZK 60, 61 et 54 constituant aujourd'hui le parking de la Césinière.

Force est de constater que ce parking est plein sur la période de juillet et août notamment, en particulier les matins en raison du marché. Afin de désengorger ce parking, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un parking saisonnier sur un terrain mitoyen du parking de la Césinière, à savoir la parcelle ZK 65 pour une superficie de 608 m2.

Le propriétaire de cette parcelle est d'accord pour une cession à la Commune au même prix qu'en 2002 soit un montant de 1 392 €. Monsieur le Maire propose par ailleurs le versement d'une indemnité de 100 € en dédommagement des aménagements effectués sur le terrain (clôtures et plantations) soit un total de 1 492 €.

Monsieur le Maire souhaite en outre remercier publiquement le propriétaire pour sa compréhension et sa gentillesse dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Sur le stationnement dans le village :

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'année dernière, 2 parkings (La Cure et le Marché) sont désormais payants ; ceci pour faciliter la rotation du stationnement et éviter les voitures ventouses. Cette décision a été prise car force est de constater que les espaces affectés au stationnement chez les particuliers sont transformés et la vocation des garages par exemple détournée. Ce détournement d'usage, même s'il est humainement compréhensible, provoque un afflux croissant des véhicules sur l'espace public. De plus, chacun voulant stationner au plus près de chez soi, le stationnement en dehors des espaces prévus à cet effet augmente. Ce stationnement est gênant pour les riverains, pour le passage des secours ou du camion de

collecte des ordures ménagères..., voire dangereux pour la circulation notamment des piétons et des cycles.

Pourtant, si chacun faisait l'effort de stationner son ou ses véhicules chez soi, les places sur le domaine public seraient suffisantes pour accueillir le stationnement des visiteurs et celui des occupants des maisons anciennes qui historiquement n'ont pas de possibilité de créer du stationnement.

La question est régulièrement posée d'établir un tarif spécial «résidents» sous forme d'abonnement. Monsieur le Maire explique que d'une part, la notion de résident reste juridiquement à clarifier ; d'autre part, l'expérience des autres villages montre que les personnes titulaires d'un abonnement privilégient le stationnement sur les espaces publics plutôt que de garer les véhicules chez eux. De fait la situation s'aggrave et le besoin de stationnement pour satisfaire les demandes augmente ! Par ailleurs, la Mairie ne disposant pas de propriété en zone urbaine, l'achat d'un petit terrain pour une vingtaine de places coûterait à minimum 300 000 € sans compter l'aménagement. Le coût est donc disproportionné par rapport au service rendu.

Le conseil municipal réfléchit à une solution légale et équitable qui combinerait

- Incitation à stationner son ou ses véhicules chez soi
- Rotation du stationnement sur les espaces public pour que tout à chacun puisse trouver de la place
- Prise en considération des logements (la création de logement ou location non autorisées par permis de construire n'étant pas à considérer) qui « historiquement » n'ont pas de stationnement. Un recensement des situations est en cours par les services de la Mairie pour évaluer au mieux les besoins.
- Prise en considération du stationnement anarchique gênant pour les riverains et la circulation.
- Limiter l'impact environnemental pour le village et financier.

Des pistes de réflexion pourraient amener les effets suivants :

- passage au stationnement payant d'avril à septembre pour l'ensemble de l'espace public en zone urbaine (hors parkings extérieurs de la Bernardière et de la Césinière).
- concession d'une place de stationnement (réservée sur l'espace public) pour les logements ne disposant absolument ni de stationnement ni de possibilité de créer du stationnement de part leur architecture ou/et la configuration des lieux. Chaque concession ferait l'objet d'une délibération en Conseil municipal suivant un règlement à établir.

En attendant, pour cette année, de nouvelles places ont été créées rue de la Haute-Taille, rue de l'Oiselière, Route du Pertuis et pour cet été rue des Pêcheurs et rue de la Fantaisie en plus de l'extension saisonnière du parking de la Césinière, soit une soixantaine de nouvelles places. D'autres seront supprimées car gênantes rue de la Déramée et rue de Lavaud.

En outre, il est rappelé que :

- la vitesse est limitée à 30km/h dans le village et 20 km/h en « zones rencontres »
- la priorité à droite est la règle générale
- le stationnement n'est autorisé que dans les espaces matérialisés à cet effet. Ainsi, le stationnement hors espaces matérialisé est susceptible d'être verbalisé.
- Hors parking du Marché et de la Cure la durée du stationnement est limitée à trois jours.

Conseil départemental : pour information rapport d'activités 2015 (consultable à la Mairie) :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rapport d'activités 2015 transmis par le Conseil départemental. Ce document balaye de façon pédagogique et synthétique l'action du

Département dans de nombreux domaines (solidarité, infrastructures, culture, sport...) touchant directement le quotidien des habitants de Charente-Maritime et des rétais.

Point sur les travaux digues et port :

Monsieur le Maire est heureux de constater que les travaux des digues du Cul d'âne et de la Tonille se terminent. Les travaux de construction du muret et du batardeau sur le port sont en cours jusqu'à la fin mars. Ces travaux reprendront a priori fin septembre pour les finitions (enduits, habillage pierre...). Une réfection de la piste cyclable sera effectuée fin mars au droit de la digue du Cul d'âne ; Une déviation pour les cycles sera mise en place comme l'année passée dans l'attente de la réfection totale de la piste jusqu'au Grouin. En effet, après la digue à la mer, le système de défense comporte un barreau (levée) à construire dans le prolongement de la rue des Guichôts. Ces travaux se dérouleront cet hiver. La piste cyclable sera donc reprise par la suite. Monsieur le Maire tenait ici à remercier les différents propriétaires fonciers qui ont consentis à céder à l'amiable tout ou partie de leurs terrains pour ce projet.

Pour le port, Monsieur le Maire annonce que le Département, propriétaire des lieux, a consenti à faire réaliser dès septembre des travaux importants et attendus de remise en état des quais et de la cale. Après les travaux de mise en œuvre des palplanches côté Salorge, aménagement qui « bouclera » le dispositif de défense, la place du port sera réhabilitée et notamment la voirie. Il faudra être patient jusque-là car bien évidemment et en attendant, le port n'aura pas son charme et sa tranquillité habituelle ! Tout devrait rentrer dans l'ordre avec un port rénové et sécurisé pour la saison 2018.

Monsieur le Maire signale également l'excellent (et difficile) travail des brigades bleues diligentées par la Communauté de Communes qui ont patiemment repris le carapaçonnage de la digue entre le moulin et les quatre pelles aux endroits les plus détériorés.

Point sur les travaux de voirie :

Monsieur le Maire explique que les travaux de réfection des voiries rue de la Colonie, rue des Cravants et Chemin de la Fantaisie sont terminés. Le fleurissement des accotements est en cours, il faudra un peu de temps pour que ça pousse ! Un nouveau plateau ralentisseur a été aménagé rue de la Violette, permettant la reprise des carrefours Colonie/Césinière, et marquant ainsi l'entrée de la zone limitée à 20km/h.

Pour la rue du Pertuis, il reste des travaux de finition et de plantations qui seront effectués après la reprise d'une partie de l'enrobé. En effet, il a été constaté qu'à certains endroits, il était mal fermé, ce qui impliquerait une dégradation plus rapide dans le temps.

Les travaux rue de la Fantaisie seront terminés (sous réserve comme toujours de la météo) d'ici deux semaines. Les travaux de voirie seront interrompus en avril et mai, et reprendront chemin des Bouquets et rue des Pêcheurs (pour partie) en juin jusqu'au début des vacances d'été.

Monsieur Provendier ajoute, à propos des travaux que l'électrification du portail de l'école a été réalisée.

Calendriers des manifestations :

Monsieur le Maire annonce qu'en lien avec le mois de l'environnement sur le thème de l'arbre organisé par la Communauté de Communes, Loix accueillera **le 7 avril** (21h30 Place de l'église) un **spectacle vraiment étonnant** ; A ne pas manquer !

Le 8 avril, opération plage propre au Grouin ! Si le temps le permet, après le nettoyage, un petit apéritif accompagné d'huître pourra être offert aux participants ! Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, les efforts de tous avaient permis de remplir le camion des services techniques de sacs poubelles remplis de micro déchets.

Le 15 avril, le jeu de Loix : les idées d'énigmes et de jeux sont bienvenues ! Messieurs Guerlain, Provendier et Roulet seront présents pour animer une épreuve ainsi que l'association du Cochonnet loidais. Il faudra néanmoins d'autres conseillers bénévoles.

Les 25 et 26 mai, « avoir un bon copain » : spectacle équestre présenté par ARDEVAC (Manu Bigarnet)

Le 26 mai, Fourchettes, Binettes and Cie

Le 23 juin, la fête de la Saint Jean

Le 7 juillet, le repas de village « mexic'O »

Voilà pour le planning d'avant saison !

Monsieur le Maire rappelle également les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai et pour les quelles chacun a reçu le planning prévisionnel de tenu du bureau de vote.

Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à circulaire ministérielle, le bureau de vote sera désormais ouvert jusqu'à 19h (au lieu de 18h).

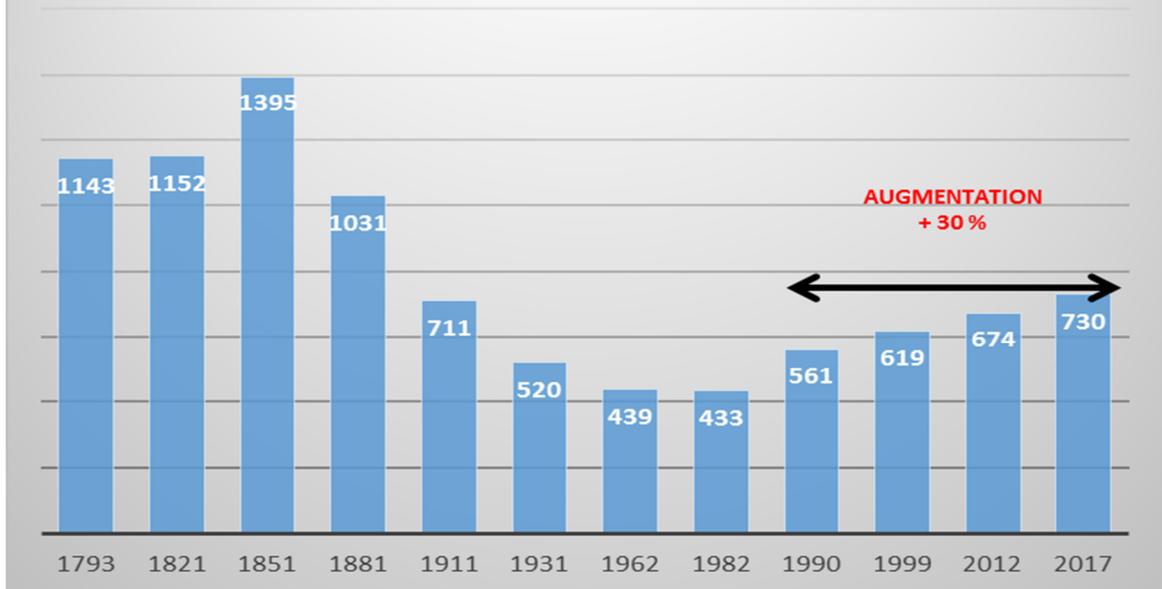
Recensement :

Monsieur le Maire rappelle que le recensement s'est déroulé en janvier. Les premiers résultats font apparaître une hausse de la population, soit 730 habitants. Ces chiffres sont à confirmer par l'INSEE ainsi qu'à détailler notamment sur les âges, les catégories professionnels... Ces données nous sont très utiles car elles nous aident à adapter les projets à la population.

En attendant, Monsieur le Maire est très heureux de ce résultat qui démontre que la question d'une perte de population n'est pas inexorable. Qui aurait parié sur Loix il y a 20 ans ? L'objectif de maintien voire d'une augmentation raisonnable de la population permanente, n'est pas inatteignable mais qu'au contraire, avec une action commune, tenace et volontaire, des collectivités et des habitants, on peut y arriver, tout en respectant le territoire et notre environnement.

Monsieur le Maire donne lecture des tableaux suivants :

LOIX Evolution de la population



Evolution du nombre de logements par catégorie

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2017
Résidences principales	158	184	185	237	280	342	332	361
Résidences secondaires et logements occasionnels	185	282	302	360	507	655	708	681
Logements vacants	17	21	68	26	50	6	10	36
Ensemble	360	487	555	623	837	1003	1051	1078
Part des RP (hors logements vacants)	46%	39%	38%	40%	36%	34%	32%	35%

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire fait circuler la liste des déclarations d'intention d'aliéner arrêtée au 6 mars qui est sans observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.